



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2022/37

Référence SPW-ARNE : 10008026

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la **s.p.r.l. U-Car Services**, demeurant à **Brusselstraat 59/1 à 2018 Antwerpen**.

Le terrain concerné est situé **Route du Condroz 89 à 4100 SERAING (BONCELLES)**, et cadastré **SERAING 12e division section B n° 265 R**.

Le projet consiste à **maintenir en activité une station-service**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 12/04/2023	Le 17/04/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 02/05/2023 <u>Heure de clôture</u> : 10h.	<u>Par courrier ordinaire</u> : Le Collège Communal place Communale 8 à 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est **le Collège Communal de la Ville de SERAING**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 8h. à 11h. et de 14h. à 16h. ;
- le jeudi et vendredi de 8h. à 11h. ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h. au lieu de 16 h.)

Pour les consultations, un **rendez-vous** doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Urbanisme de la Ville de SERAING :

Courriel : **enquete@seraing.be** - Tél : **04 330 84 87**

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.p.r.l. U-Car Services** - Courriel : **engadmin@q8.com** - Tél : **03 241 33 00** ou après du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 12 avril 2023.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,

B. ADAM

D. GÉRADON